



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GLOBAL ECOPOWER RENFORCE SES FONDS PROPRES

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVÉ

Meyreuil (France), le 6 février 2020 - Global EcoPower (FR0011289198 - ALGEP) annonce la signature avec la société d'investissement NEXTSTAGE AM d'un contrat d'émission d'ABSA (actions avec bons de souscription attachés), dans le cadre d'un placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de ses trois fonds FCPI NEXTSTAGE CAP 2021, FCPI NEXTSTAGE CAP 2022 IR et FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF, pour un montant total de 2,1 M€.

Une première augmentation de capital par émission de 817 008 ABSA 2020 au profit du FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF pour un montant de 1 388 913,6 € (prime d'émission incluse) est intervenue le 03 février 2020.

La réalisation des augmentations de capital au profit du FCPI NEXTSTAGE CAP 2021 à hauteur de 252 603 € (prime d'émission incluse) et au profit du FCPI NEXTSTAGE CAP 2022 à hauteur de 443 574,2 € (prime d'émission incluse) interviendront le 28 février 2020 au plus tard, conformément au contrat.

La Société va émettre au total 1 226 524 ABSA 2020 d'une valeur nominale unitaire de 0,33 €, au prix unitaire de 1,70 €, prime d'émission incluse, pour un montant total de 2 085 090,80 €, représentant 12,55% du capital social post-opération de la Société.

Il s'agit du premier fonds FCPI à investir dans GEP dans le cadre de la qualification « Entreprise Innovante » récemment renouvelée par Bpifrance.

Jean-Marie Santander, PDG de Global EcoPower, déclare : « *L'arrivée de Nexstage au capital de GEP va permettre de renforcer notre structure de fonds propres afin de déployer notre stratégie et de financer plusieurs complexes énergétiques dont la construction pourra démarrer dès cette année. Les fonds gérés par NEXTSTAGE sont réputés pour accompagner les sociétés innovantes sur le moyen terme* ».

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Un (1) BSA 2020 donnera à son titulaire le droit de souscrire à une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de 0,33 € à un prix de souscription de 1,70 euro par action ordinaire, soit une augmentation de capital complémentaire d'un montant total de 2 085 090,80 euros (prime d'émission incluse) en cas d'exercice de l'intégralité des BSA 2020.

Les BSA 2020 seront détachables au gré du souscripteur et transmissibles librement. Leur transfert résultera de l'inscription des titres au compte-titre de l'acquéreur.

Les BSA 2020 feront l'objet d'une cotation sur le marché au plus tard à compter du 15 avril 2020.

Les BSA 2020 pourront être exercés à tout moment par le souscripteur dès leur attribution et jusqu'au 31 décembre 2025 à minuit au plus tard. À défaut d'avoir été exercés avant cette date, les BSA 2020 deviendront nuls et caducs de plein droit.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à environ 0,8745%.

Au terme de l'opération, la répartition du capital, base non diluée, sera la suivante :

Actionnaires	Avant opération		Post-émission des ABSA		Post-émission et exercice de l'intégralité des BSA 2020	
	Nbr de titres	%	Nbr de titres	%	Nbr de titres	%
Management	2 209 316	25,84%	2 209 316	22,60%	2 209 316	20,08%
Autres hors management	2 620 438	30,65%	2 620 438	26,80%	2 620 438	23,82%
Flottant	3 719 796	43,51%	3 719 796	38,05%	3 719 796	33,81%
Nouveaux actionnaires	-	0,00%	1 226 524	12,55%	2 453 048	22,30%
TOTAL	8 549 550	100,00%	9 776 074	100,00%	11 002 598	100,00%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,7770%, post exercice des BSA 2020.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2020, conformément à la 15ème résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 décembre 2018 et à un prix représentant une prime de 0,8 % par rapport à la moyenne pondérée des volumes des cours des quinze dernières séances de bourse précédent la fixation du prix de l'émission (1,70 €) et une décote de 0,3% par rapport au cours de clôture du 30 janvier 2020 (1,705 €).

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'ABSA 2020 avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à catégorie de personnes. Le règlement-livraison de l'ensemble des ABSA 2020 émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission sur le marché d'Euronext Growth à Paris est prévu le 28 février 2020 au plus tard. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0011289198 - ALGEP.

Le capital social de Global EcoPower sera composé de 9 776 074 actions à l'issue du règlement-livraison de l'ensemble des ABSA.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réservée à catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 II du Code de commerce et aux dispositions réglementaires applicables, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Des informations réglementaires détaillées concernant la Société figurent dans le rapport financier annuel 2018, consultable sur son site internet : <http://www.global-ecopower.com/> et notamment l'ensemble du chapitre 4 relatif aux risques.

Pour cette opération, Global EcoPower a été conseillée par la société Euroland Corporate.

À propos de Global EcoPower :

GEP est un acteur clé de la « green industrie » à travers deux activités :

- Une activité historique de construction de centrales ENR utilisant l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse comme sources d'énergies. GEP intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la construction à l'exploitation des centrales. GEP a construit et mis en service plus de 10 centrales représentant une capacité installée de plus de 150 MW ;
- Une nouvelle activité à plus forte valeur ajoutée de construction et développement de complexes de « Green Energy Business » incluant une activité écologique fortement consommatrice d'énergie.

GEP construit actuellement un premier complexe algo-solaire à Payra-sur-L'Hers (Aude) qui combine production d'énergie verte et culture de spiruline. Ce complexe permet non seulement au site de production d'être en autonomie totale pour ses besoins en énergie, mais également d'être en excédent d'énergie, ce qui impactera positivement et significativement la rentabilité d'exploitation.

GEP a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 24,6 M€ avec un résultat opérationnel de 4,8 M€ et un résultat net de 2,7 M€.

GEP est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011289198 - Mnémo : ALGEP).

La Société est éligible au PEA-PME.



Libellé : Global Ecopower
Code ISIN : FR0011289198
Mnémonique : ALGEP
Nombre d'actions composant le capital social : 8.549.550

